

**Extrait du Registre des Délibérations  
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois  
 SÉANCE DU 16 JUIN 2022  
 N° 20220025**

L'an deux mille vingt et deux, le seize juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence de BRUNET Joël, Vice-président du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Monsieur le Président rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoquée le 09 juin 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 10 juin 2022.

Date de la 1 <sup>ère</sup> convocation :	03 juin 2022
Date de la 2 <sup>ème</sup> convocation	10 juin 2022
Membres en exercice :	32
Présents :	16+1 pouvoir
<b>UNANIMITÉ</b>	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :20220025 :Budget SIVU 2022-  
 Décisions modificatives n°2-  
 ouverture de crédits**

**Titulaires présents** : ANDRÉ Liliane « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »

**Suppléants présents** : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

**Titulaire absents – excusés** : DUEZ Marie-josé « Artres », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAU Chantal « Maing » pouvoir donné à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

**Secrétaire de séance** : BOHERE Raymonde

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 20210059 relatives au financement de la Maison'âge « La Houblonnière ». Il indique à l'assemblée que les subventions des caisses de retraite font l'objet de versement au bénéficiaire du S.I.V.U. Selon les dispositions de la délibération précitée, elle propose de procéder aux ouvertures de crédits, sur le budget 2022, permettant de constater ces recettes et leur reversement à l'organisme HLM « Habitat du Nord ».

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Intitulés	Budget primitif 2022	Décision modificative n° 2	TOTAL
774	Subventions exceptionnelles	0,00	286 000,00	286 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>286 000,00</b>	<b>286 000,00</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Intitulés	Budget primitif 2022	Décision modificative n° 2	TOTAL
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	286 000,00	286 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>286 000,00</b>	<b>286 000,00</b>

**Le Comité Syndical**  
**Vu l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré**

**APPROUVE** les ouvertures de crédits budgétaires présentés.

**Ainsi fait et délibéré**  
**Pour extrait conforme,**  
**Signé,**



**Délibération télétransmise**  
**en Sous-Préfecture de Valenciennes**  
**le :**